



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles de la gendarmerie

Question orale n° 1570

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Pujol attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les moyens affectés à la gendarmerie dans le but de renforcer les forces de sécurité en zone rurale. En ce sens, le Gouvernement fait, depuis cinq ans, un véritable effort afin de donner à la gendarmerie des moyens nouveaux en matériels, en véhicules et, bien entendu, en hommes. C'est dans le cadre de cet effort constant qu'a été prévue, lors des différents comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire, la création de nouvelles structures d'accueil destinées à former les gendarmes. Ainsi, le CIADT du 18 mai 2000 entérinait la création d'une école de gendarmerie à Auch, prévue afin de former près de 500 élèves qui seront amenés à participer activement à la politique gouvernementale, afin d'assurer la sécurité sur notre territoire. Il souhaiterait connaître le calendrier des travaux et d'ouverture de l'école de gendarmerie d'Auch.

## Texte de la réponse

### CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE GENDARMERIE À AUCH

**M. le président. M. Jean-Pierre Pujol a présenté une question, n° 1570, ainsi rédigée :**

**« M. Jean-Pierre Pujol attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les moyens affectés à la gendarmerie dans le but de renforcer les forces de sécurité en zone rurale. En ce sens, le Gouvernement fait, depuis cinq ans, un véritable effort afin de donner à la gendarmerie des moyens nouveaux en matériels, en véhicules et, bien entendu, en hommes. C'est dans le cadre de cet effort constant qu'a été prévue, lors des différents comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire, la création de nouvelles structures d'accueil destinées à former les gendarmes. Ainsi, le CIADT du 18 mai 2000 entérinait la création d'une école de gendarmerie à Auch, prévue afin de former près de 500 élèves qui seront amenés à participer activement à la politique gouvernementale, afin d'assurer la sécurité sur notre territoire. Il souhaiterait connaître le calendrier des travaux et d'ouverture de l'école de gendarmerie d'Auch. »**

**La parole est à M. Jean-Pierre Pujol, pour exposer sa question.**

**M. Jean-Pierre Pujol. Monsieur le ministre de la défense, je souhaite appeler votre attention sur la nécessité de renforcer les forces de sécurité dans les zones rurales et vous interroger sur les moyens qu'il est prévu d'affecter, avec cet objectif, à la gendarmerie nationale.**

**Les événements récents prouvent la nécessité de soutenir une politique de maintien de la sécurité en tous points du territoire. La gendarmerie nationale, par la présence de ses brigades territoriales à localisation cantonale le plus souvent, paraît bien adaptée à cette mission.**

**Le Gouvernement a fait, depuis cinq ans, un effort notable afin de donner à la gendarmerie les moyens**

adéquats en matériels, en véhicules et, bien entendu, en personnels. La demande reste pressante, vous le savez, monsieur le ministre, pour que cet effort soit poursuivi et même accru.

C'est dans le souci de préparer l'avenir qu'a été prévue, lors des plus récents comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire, la création de structures d'accueil destinées à former de nouveaux gendarmes en nombre plus important et suffisant. Ainsi, le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18 mai 2000 entérinait la création, à Auch, d'une école de gendarmerie afin de former des promotions de près de 500 élèves gendarmes qui seront amenés à participer activement à cette politique de maintien de la sécurité.

Je souhaiterais que vous m'indiquiez, monsieur le ministre, le calendrier de réalisation de cette opération et la date prévisionnelle d'ouverture de l'école de gendarmerie d'Auch.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, *ministre de la défense*. Monsieur le député, vous venez de rappeler fort opportunément le contexte dans lequel s'inscrit le projet de création d'une école supplémentaire de gendarmerie à Auch. Le besoin de formation de nouvelles générations de sous-officiers de gendarmerie est en augmentation et continuera à s'accroître sous l'effet de trois phénomènes principalement.

Premièrement, nous sommes dans une période de remontée du nombre des départs en retraite. Le mouvement se poursuivra pendant plusieurs années, ce qui fait que, même à effectifs constants, le besoin de recrutement sera important. Les structures de formation doivent s'adapter.

Deuxièmement, nous sommes en période d'augmentation d'effectifs. En effet, le Gouvernement, qui a décidé, au-delà de la loi de programmation militaire, la création, dans le cadre des lois de finances, de 1 700 postes supplémentaires sur les années 2000, 2001 et 2002, a pour objectif de créer 3 000 postes supplémentaires. La mise en oeuvre de ce programme, qui devrait être étalé sur les trois prochaines années, doit être décidée lors du prochain conseil de sécurité intérieure, programmé pour le mois de janvier 2002.

Troisièmement, compte tenu de la durée de carrière des gendarmes et de l'évolution des missions de sécurité et d'enquête, nous percevons un besoin de formation en cours de carrière, qui n'a pas été assez satisfait au cours des dernières années. C'est pourquoi, dans le tableau d'emploi à moyen terme sur lequel nous travaillons, il est prévu que les gendarmes en cours de carrière suivent plus souvent une formation.

La carte des sites de formation de gendarmerie a donc vocation à s'élargir. Il a ainsi été décidé, dans le cadre de la programmation de la réforme des armées, de créer une école supplémentaire de gendarmerie pour des élèves sous-officiers dans le Sud-Ouest de la France. Cette mesure a été prise lors d'un comité d'aménagement et de développement du territoire qui a eu lieu il y a maintenant deux ans. J'en profite pour rappeler le rôle déterminant joué par notre regretté ami Claude Desbons dans la préparation de ce dossier comme dans le projet de reconversion de la caserne Lannes. C'est pour moi l'occasion de souligner également l'excellente collaboration de la ville d'Auch avec le ministère de la défense en ce qui concerne l'ensemble de ce projet.

Depuis le mois de novembre 1999, la gendarmerie nationale a pris possession du quartier qui doit être utilisé pour ce projet, et elle y maintient, pour sécuriser les locaux, un groupe de sécurité et de soutien rattaché au groupement départemental.

L'étude de faisabilité de la transformation de ces locaux a été conduite par le service du génie et a été agréé, l'année dernière, par la direction générale de la gendarmerie nationale. L'élaboration du

programme de transformation des locaux par le service local constructeur se poursuit et le coût global de l'opération, estimé à un peu plus de 200 millions de francs, soit un peu plus de 30 millions d'euros, est inscrit dans la programmation financière des investissements de la gendarmerie nationale pour l'année 2002.

Compte tenu des délais de concours puis d'appels d'offre, il est permis de penser que les travaux commenceront au cours du second semestre 2002, après les vacances d'été, et que l'ouverture de l'établissement, avec livraison d'au moins une fraction des bâtiments transformés, interviendra au cours du second semestre 2004.

L'école comprendra quatre compagnies d'élèves sous-officiers, soit près de 500 gendarmes, et son encadrement permanent devrait être assuré par environ 90 personnes.

Ce sera le dernier grand projet d'élargissement du parc de formation de la gendarmerie nationale. C'est, pour nous, un projet pilote, un projet-phare parce que le site présente un grand intérêt et que le besoin de formation dans cette région doit être satisfait. D'où le grand intérêt que manifestent la direction générale de la gendarmerie nationale et mon ministère pour le bon aboutissement de cet enjeu d'un intérêt public.

**M. le président.** Je devrais appeler la question de Mme Benayoun-Nakache mais Mme la garde des sceaux n'est pas là...

Mais vous, monsieur le ministre de la défense, vous êtes là et M. Forissier vient d'arriver. Puisque nous avons le dossier concernant sa question, je vous propose de remplacer Mme Lebranchu, si vous en êtes d'accord ?

**M. le ministre de la défense.** Oui, monsieur le président.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Pujol](#)

**Circonscription :** Gers (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1570

**Rubrique :** Gendarmerie

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6833

**Réponse publiée le :** 5 décembre 2001, page 8836

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 décembre 2001